

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	74

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	18

Vote Pour :	74
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d’Affichage

28 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°93_2023

ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 46- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de créer les postes présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste d'assistante administrative au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- Un poste de technicien au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Un poste de géomaticien au sein du service des systèmes d'informations géographiques sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Un poste de technicien chargé de l'entretien bâtementaire au sein de la direction de générale adjointe des services techniques sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Un poste d'assistante administrative au sein de la direction éducation sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Ce poste a pour finalité d'absorber les missions administratives qui ne seront plus faites par les communes dans le cadre du travail entamé sur les mises à disposition de personnel.
- Un poste de chargé d'opération plan vélo au sein de la direction générale adjointe des services techniques sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- Un agent des espaces verts au sein de la direction des déchets, patrimoine routier et espaces naturels sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Créations :

Nombre de postes	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Assistante administrative	TC	Administrative	Adjoint administratif
1	Technicien	TC	Technique	Technicien
1	Géomaticien	TC	Technique	Technicien
1	Technicien entretien bâtementaire	TC	Technique	Technicien
1	Assistante administrative	TC	Administrative	Adjoint administratif
1	Chargé d'opération plan vélo (contrat projet)	TC	Technique	Ingénieur
1	Agent des espaces verts	TC	Technique	Adjoint technique

En outre, afin de permettre le recrutement au sein de la direction de l'Education d'un agent suite à une mobilité interne, un poste d'attaché (A) est transformé en poste d'animateur (B).

Enfin, afin de permettre la nomination suite à réussite à concours de plusieurs agents :

- Un poste d'adjoint administratif est transformé en poste de technicien à la direction générale adjointe des services techniques
- Un poste d'adjoint technique est transformé en poste d'ATSEM à la direction de l'Education
- Un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien à l'Urbanisme
- Un poste d'adjoint d'animation est transformé en poste d'ATSEM à la direction de l'Education

Modification :

Nombre de postes	Poste	Quotité	Cadre d'emplois initial	Cadre d'emplois modifié
1	Responsable de secteur éducatif	TC	Attaché	Animateur
1	Coordinateur patrimoine	TC	Adjoint administratif	Technicien
1	ATSEM	TNC (33/35ème)	Adjoint technique	ATSEM
1	Géomaticien	TC	Adjoint technique	Technicien
1	ATSEM	TC	Adjoint animation	ATSEM

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération,

Considérant la nécessité de créer et modifier des emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- dit que :

- les postes sont créés, ou modifiés au tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus.
- Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents non titulaires sur le fondement des articles L.332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 14 AVR. 2023

- publication - mise en ligne
Le 14 AVR. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 081-200066124-20230414-93_2023-DE

